

Justice



Le barrage de Rossens (FR), du haut duquel l'accusé avait voulu faire précipiter son épouse, en faisant appel à un ex-employé. DR

Il voulait que la mère de ses enfants soit jetée du barrage

Un charpentier de 35 ans sera jugé ce mardi à Fribourg pour tentative d'instigation à assassinat sur celle qui l'avait quitté

Benjamin Pillard

Le barrage de Rossens (FR), au nord du lac de la Gruyère, culmine à 83 mètres de hauteur. Jeudi 3 mai 2018, alors qu'une bise noire soufflait en cette pluvieuse journée de printemps, Jérôme* s'est entretenu pour la quatrième fois en trois mois avec un certain Pawel*, ancien employé polonais de sa petite entreprise familiale de charpente. À en croire l'acte d'accusation signé par le procureur Jean-Luc Mooser, ce Fribourgeois alors âgé de 34 ans aurait manifesté une «volonté pressante d'un passage à l'acte au plus tard le lundi 7 mai». À savoir: éliminer son épouse Fabienne*, 29 ans, en la jetant du haut de l'ouvrage, afin de faire passer le crime pour un suicide. En échange du «service»: la somme de 10 000 francs et une Mini Cooper.

Fabienne, dont Jérôme vivait séparé depuis dix mois, est la mère de ses trois enfants. Le plan diabolique ne s'est heureusement

pas déroulé comme prévu, Pawel ayant dénoncé le commanditaire à la police le 4 mai 2018. Jérôme est incarcéré depuis ce jour.

Mardi devant le Tribunal de Fribourg, le trentenaire devra principalement répondre de tentative d'instigation à assassinat. Selon le Ministère public, il aurait planifié que le Polonais, «seul ou faisant appel à des compatriotes», séquestre Fabienne dans son véhicule à Farvagny (FR) un lundi entre 22 h 30 et 23 h, soit l'heure de sortie habituelle de la Fribourgeoise de l'un des cafés de ce village voisin du barrage.

«Une idée idiote»
«C'est une idée idiote qui est née d'une rencontre fortuite avec cet ex-employé, dans un cadre professionnel: cela n'a pas fait l'objet de recherches de la part de mon client, nous confie l'avocat du charpentier, M^e Olivier Carrel. Ce personnage lui a déclaré avoir des débiteurs qui ne paient pas, qu'il serait parfois indiqué d'en éliminer, et que cela serait possible en Pologne.»

L'homme de loi ne nie pas que la récompense ait été évoquée lors des discussions avec Pawel: une clé de la Mini et un peu plus de 13 000 francs en liquide ont été retrouvés au domicile du charpentier. Il conteste en revanche que Jérôme ait véhiculé le «tueur à gages» devant la maison de Fabienne

afin de permettre à ce dernier de se familiariser avec la configuration du village.

«On est face à une réaction de souffrance de mon client après différents événements qui se sont déroulés l'année précédente, poursuit M^e Carrel. Dans son esprit, ce plan aurait été une façon pour régler ses problèmes... alors que cela n'aurait rien réglé du tout. Il en est aujourd'hui bien conscient.»

Surprise en pleins ébats

Pour la défense, l'élément déclencheur est survenu lors de la séparation du couple, en juillet 2017. «C'était un premier monde qui s'écroulait. Une rupture très douloureuse pour mon client, qui a dit au revoir à sa femme le matin et à midi, Madame était partie avec les enfants. Il y a aussi un contexte professionnel là-dedans, sachant que l'épouse tenait la comptabilité de l'entreprise.» Bien que les époux aient continué à se voir, notamment en partant en vacances ensemble durant l'été, le charpentier a sombré dans la dépression, et s'est fait prendre en charge en milieu hospitalier. «Ce qui s'est passé en septembre a été le choc final pour lui, qui l'a fait basculer...»

Il était près de minuit ce soir-là lorsque Jérôme a surpris Fabienne dans sa voiture garée sur le parking du parcours Vita de Rossens, alors qu'elle entretenait une rela-

tion intime avec un autre homme. Le père de famille l'a violemment sortie du véhicule, à moitié nue, en la tirant par les cheveux, afin de la faire monter dans sa voiture à lui et la conduire à son atelier. Après lui avoir ordonné de se coucher sur un tas de panneaux en bois, le trentenaire fou de rage a brisé un tableau en verre et aurait brièvement touché les parties intimes de son épouse.

Le procureur Mooser l'a renvoyé pour contrainte, séquestration, enlèvement et lésions corporelles simples, la victime ayant présenté de nombreuses griffures et ecchymoses au visage, aux jambes et à un bras à la suite de cet épisode. Mais aussi pour vol et dommage à la propriété, sur plainte de Fabienne, qui accuse son mari de s'être rendu chez elle en son absence et d'avoir lacéré un pantalon en similicuir au niveau des fesses, tout en dérobant son alliance, un bon dans une maison d'hôte d'une valeur de 400 francs ainsi qu'une paire de baskets.

Depuis une année, la plaignante a fait en sorte que les trois enfants du couple - âgés entre 4 et 10 ans - puissent rendre visite à leur père en prison. Elle-même sera à Fribourg mardi pour faire face à celui qui a failli avoir sa mort sur la conscience.

* Prénoms d'emprunt

L'USS écarte une occasion de clarifier l'accord-cadre

Une rencontre entre le bras droit de Juncker et les syndicats, organisée ce lundi à Bruxelles, a été annulée côté suisse

C'est la «NZZ» qui a vendu la mèche, dimanche après-midi: une rencontre était prévue ce lundi à Bruxelles pour parler «clarification» sur les mesures d'accompagnement à la libre circulation des travailleurs. Or l'Union syndicale suisse (USS) ne s'y rendra pas «en raison du délai trop court».

La Commission européenne a réagi immédiatement en rendant publique la demande formulée par la Confédération européenne des syndicats (CES) en date du 6 juin et la réponse faite le 13 juin par le secrétaire général de la Commission européenne, Martin Selmayr. Il y est mentionné une offre de rendez-vous lundi 17 juin de 17 à 19 heures. C'est officiellement un «problème d'agenda» côté suisse qui a empêché la réunion, nous indique-t-on à la CES.

La date proposée par Martin Selmayr n'était pas anodine et explique peut-être le «pas tout de suite» de l'USS. Le Conseil fédéral vient de demander des clarifications avant de signer l'accord-cadre à l'UE. Dans sa réponse, la semaine dernière, le président de la Commission, Jean-Claude Juncker, mentionnait la date du mardi 18 juin pour trouver un accord sur les points restant litigieux. Ce jour-là, le collège des commissaires européens doit décider de proposer - ou non - aux États membres de prolonger au-delà du 30 juin l'accès de la Bourse suisse aux investisseurs. Une décision à forte

portée symbolique, puisqu'elle sera prise sur le fondement d'une appréciation des «progrès» réalisés vers la conclusion d'un accord institutionnel. La position de l'USS ne sera donc pas prise en compte.

La rencontre avec Selmayr, qui a la main haute sur l'ensemble du dossier des relations Suisse-UE, promettait d'être tendue. Contrairement aux négociateurs de l'accord-cadre, la CES estime que «la directive (ndlr: révisée) sur le travail détaché ne fonctionne pas en Suisse en raison des différences de niveau de salaire et de la qualité des contrôles», indique son conseiller, Daniele Basso.

«La directive sur le travail détaché ne fonctionne pas en Suisse»

Daniele Basso

Conseiller de la Confédération européenne des syndicats

De surcroît, l'initiative de l'UDC sur la libre circulation, sur laquelle une votation est prévue au printemps 2020, changerait la donne. «Plus la Commission pousse pour un changement des mesures d'accompagnement, plus cela aidera la droite à en finir avec la libre circulation, ce qui serait un désastre pour tout le monde», dit-il. Désormais, «la priorité est cette campagne pour maintenir la libre circulation».

La demande de rendez-vous de l'USS resterait d'actualité, assure-t-on du côté de la CES, à condition de trouver une date plus éloignée dans le temps.

Florence Autret Bruxelles

Lisa Mazzone cherche une crèche pour son fils à Berne

L'élue Verte passe plus de temps dans la capitale, mais c'est à Genève qu'elle se sent chez elle

Dans une interview accordée au «Matin Dimanche», Lisa Mazzone (Les Verts) joue la transparence sur sa vie partagée entre Berne et Genève. Depuis la naissance de son fils Béla, près de Berne il y a un mois, et son congé maternité, la parlementaire passe davantage de temps dans la capitale fédérale.

«Nous cherchons une crèche à Berne pour trois jours par semaine», détaille la candidate au Conseil national et au Conseil des États. Ne se sent-elle pas désormais trop Bernoise pour représenter son Canton? «Pas du tout! Je n'ai jamais vécu plus de deux mois ailleurs qu'à Genève. J'y ai mon réseau social, ma famille, des engagements associatifs. C'est là que je me sens chez moi. Berne, c'est... comment dire... une autre ville! Moins cosmopolite, moins à 100 à l'heure.»

Lisa Mazzone se veut rassurante. Hormis les trois jours de crèche à Berne, «le reste du temps, nous le passerons généralement à Genève. Mon ami (ndlr: un journaliste allemand) est désormais à 80% et j'aurai aussi un jour de libre par semaine.» Elle entend mener la campagne de cette année «avec conviction» et prévoit «d'être tout le temps à Genève en septembre et en octobre, à part pendant la session du parlement fédéral. Mon ami a pris un congé dans cette optique, pour accompagner notre fils durant cette campagne.»

Pour la prochaine législative, elle vise le même équilibre entre les deux villes. «Lorsqu'on est à Berne pour des séances, on ne peut pas penduler quand la séance du soir

termine à 19 heures et celle du jour suivant débute à 8 heures. Je trouve important de permettre aussi à de jeunes élus de pouvoir vivre une vie de politicienne et une vie de mère, ce qui implique d'avoir un appartement et une partie de ma vie aussi à Berne. Je pense que Ge-



Lisa Mazzone
Conseillère nationale
Les Verts (GE)

nève est assez progressiste pour faire ce pas-là. Après, l'expérience nous dira comment cela se passe. Ce qui compte pour moi, c'est que Béla soit bien, heureux, et que l'organisation qu'on trouve lui convienne. Et je préfère pouvoir passer du temps avec lui plutôt que d'être seule dans une chambre d'hôtel pendant trois semaines de session.»

Engagé, le papa a pris un congé sabbatique à la naissance de leur fils. «Ça change tout! C'est pouvoir se relayer, dormir un minimum, communiquer ce qu'on est en train de vivre... avec quelqu'un qui parle! (Elle rit.) [...] Il faut le dire: [une naissance], c'est un bouleversement de vie majeur. Il y a des hauts et des bas, des moments d'amour absolu puis de doutes sidéraux. Et cela ancre les rôles futurs. Si le partenaire n'est pas là, on a beau être un couple moderne, c'est la mère qui devient responsable de ces tâches. Le fait qu'il n'y ait pas de congé paternité ou, mieux, parental me semble archaïque et loin de la réalité. Tous les gens qui ont vécu un déménagement et une naissance savent bien la différence entre les deux. Or la loi suisse prévoit un arrêt de la même durée.» **S.S.O.**

Politique Les partis verts veulent la parité hommes-femmes

Les Verts ont déposé une initiative parlementaire exigeant que chaque parti propose le même nombre de candidats femmes et hommes lors des élections au Conseil national, selon la «SonntagsZeitung». Les Vert'libéraux veulent, eux, créer des incitations financières pour étoffer les rangs des femmes au Palais fédéral. Selon leur projet, les partis et les groupes parlementaires ne recevraient de l'argent public que s'ils se présentent aux élections avec des listes équilibrées entre genres. **Réd.**

Elle a dit

«Le Département fédéral de la défense doit devenir exemplaire en matière d'efficacité énergétique et de protection de l'environnement»

Viola Amherd
Conseillère fédérale,
dans la
«NZZ am Sonntag»



YVAIN GENEVAY

Grison

Le drame de Bondo était fortuit

Aucune poursuite judiciaire ne sera lancée après les glissements de terrain de Bondo (GR), qui ont fait huit morts en 2017, selon la «NZZ am Sonntag». La justice grisonne a terminé son enquête. «L'événement était imprévisible. C'est pourquoi personne ne peut être accusé de négligence», déclare dans le dominical le procureur Maurus Eckert. L'arrêt de l'enquête n'est pas encore exécutoire. Huit randonneurs Allemands, Suisses et Autrichiens qui se trouvaient sur des sentiers du Piz Cengalo ont péri le 23 août 2017 dans le plus grand glissement de terrain en Suisse depuis cent trente ans. **ATS**

Du neuf à Zurich



La conseillère nationale PDC zurichoise Kathy Riklin, qui n'a pas été reconduite par son parti, se présentera quand même aux élections fédérales d'octobre. Elle figure sur la liste de l'union chrétienne-sociale (CSV) du canton de Zurich, nouvellement créée. Cette liste comprend 35 noms, tous membres du PDC, 17 femmes et 18 hommes. Kathy Riklin, qui a cinq mandats au National à son actif, figure en première position. ATS/P.M.